

Tarifs Eau Potable applicables au 1er septembre 2021

Distribution de l'eau	CC Vallée de Saint-Amarin	SAUR	Agence de l'eau	TOTAL € HT	TVA	TOTAL € TTC
Abonnement ANNUEL*		72,50		72,50	5,50%	76,49
le m3	0,6482	0,9730		1,6212	5,50%	1,7104
Préservation des ressources en eau (m3)			0,0778	0,0778	5,50%	0,0821
Lutte contre la pollution (m3)			0,3500	0,3500	5,50%	0,3693

Prix TTC du m3 sans l'abonnement : 2,1617 €

Facture 120 m3 TTC avec abonnement

(diam15mm) : **335,89 €**

* l'abonnement est selon le diamètre du compteur:

diam15mm: 72,50€/an ; diam20mm: 97,90€/an ; diam30mm: 145€/an ; diam40mm: 217,50€/an ; diam50mm: 290€/an ; diam60mm: 435€/an ; diam80mm: 507,50€/an; diam>100mm: 580€/an

Tarifs Assainissement collectif applicables au 1er septembre 2021

Distribution de l'eau	CC Vallée de Saint-Amarin	SAUR	Agence de l'eau	TOTAL € HT	TVA	TOTAL € TTC
Abonnement ANNUEL		30,50		30,50	10%	33,55
le m3	0,8832	0,7320		1,6152	10%	1,7767
Modernisation des réseaux (m3)			0,2330	0,2330	10%	0,2563

Prix TTC du m3 sans l'abonnement : 2,0330 €

Facture 120 m3 TTC avec abonnement

(diam15mm) : **277,51 €**

Note d'information sur le prix de l'eau

La redevance d'eau potable comporte :

- > Une part revenant à l'exploitant. Ce tarif est fixé en accord avec la collectivité dans le contrat lui confiant la gestion du service et ses éventuels avenants. Chaque année, le tarif est actualisé par l'application d'une clause d'indexation figurant au contrat.
- > Une part revenant, le cas échéant, à la Collectivité, qui en décide le montant chaque année.

La part revenant à la Collectivité et celle revenant à l'exploitant comprennent toutes deux :

- > Eventuellement un abonnement prenant en compte les charges fixes du service ;
- > Un montant variable déterminé en fonction des volumes d'eau consommés et selon les cas de tranches.

Les factures d'eau comportent également des sommes perçues pour le compte d'autres organismes (Par exemple l'Agence de l'eau). Ces factures sont assujetties à la TVA au taux en vigueur.

Enfin, sur la facture d'eau peuvent également figurer des redevances d'assainissement Collectif ou Non Collectif.

A titre d'exemple, vous pourrez vous reporter à la grille tarifaire jointe.

En marge de ce prix, certaines opérations particulières vous seront, le cas échéant, facturées : le détail de ces opérations est disponible en annexe du Règlement de service joint.

Ces sommes sont également actualisées chaque année :

- Par application d'une clause d'indexation figurant au contrat confiant à l'exploitant la gestion du service.
- Par décision de la Collectivité pour la part qui lui est destinée
- Sur notification des organismes pour les redevances leur revenant

*Si de nouveaux frais, droits, taxes, redevances ou impôts étaient imputés au Service de l'Eau, ils seraient répercutés de plein droit sur votre facture.
La date d'actualisation des tarifs pour la part revenant à l'Exploitant du service est au plus tard celle du début d'une période de consommation d'eau. Les tarifs sont tenus à votre disposition par l'Exploitant du service. »*



CC VALLEE DE SAINT-AMARIN

Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nos nouveaux clients.

Quelques informations à partir du 1^{er} septembre 2021

- **La relève de votre compteur d'eau**

La relève de votre compteur sera réalisée **1 FOIS PAR AN** entre le 1^{er} et le 31 juillet. Vous serez informés par mail du passage de l'agent releveur.

- **Vos factures**

Entre le 1^{er} et le 15 février, l'abonnement du 2nd semestre de l'année écoulée et un acompte de consommation.

Entre le 1^{er} et le 15 août, l'abonnement du 1^{er} semestre de l'année en cours et votre solde de consommation

- **La transition en 2021**

Exceptionnellement, SUEZ enverra au cours du mois de septembre **la facture de solde de votre compte**. SUEZ reste votre contact pour toute question sur les factures que vous recevrez de sa part, au numéro de téléphone indiqué sur celles-ci.

A la suite, votre 1^{ère} facture SAUR sera émise en février 2022.

Vos **prélèvements mensuels** auprès de SAUR seront activés en fin d'année. Une information vous sera transmise au préalable.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer votre formulaire par mail **contact.formulaireabonnement@saur.com** ou l'envoyer à SAUR 1119 Rue Gustave Eiffel, ZI Dynapole, 54710 Fléville-devant-Nancy.

Une permanence d'accueil est prévue le jeudi 16 septembre et le vendredi 17 septembre à la Communauté de Communes, 70 rue Charles de Gaulle à Saint-Amarin de 9h à 12h et de 13h à 17h afin de répondre à vos questions. Le formulaire pourra être déposé à cette occasion.

Pour nous contacter

De 8h à 18h
03.55.66.45.00
(Du lundi au vendredi)
Urgences 24/24
03.55.66.45.01

Votre Agence en ligne

www.saurclient.fr
Pour nous écrire
TSA 61162
92894 Nanterre Cedex 9

Votre Accueil de proximité

Une permanence de 2 jours est prévue après chaque émission de facture, 2 fois par an
Les dates seront indiquées sur votre facture

La Mensualisation

- Un budget maîtrisé
- Une facture unique
- Un service totalement gratuit